

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 28 décembre.

Partie officielle du Moniteur
 DU 25 DÉCEMBRE.

Par décret impérial du 14 décembre, à partir du 1^{er} janvier 1860, le nombre des imprimeurs en lettres de la ville de Paris est porté de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq.

L'Univers a reçu un deuxième avertissement dont voici le texte :

« L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-six décembre, à six heures moins un quart du soir.

« Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur impérial,

« Avons notifié à M. Louis Veillot, rédacteur, et à M. Taconet, propriétaire-gérant du journal l'Univers, dans les bureaux dudit journal, situés rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, en parlant à M. Duboc, employé,

« L'avertissement dont la teneur suit :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

« Vu l'article 32 du décret organique sur la presse du 17 février 1852;

« Vu le premier avertissement donné au journal l'Univers, à la date du 11 octobre 1859;

« Vu l'article publié par ce journal, dans son numéro du 25 décembre 1859, commençant par ces mots : « Depuis longtemps déjà, nos amis nous écrivent... et l'adresse qui en est la suite, sous la signature de Louis Veillot;

« Considérant que, si la question traitée par le journal l'Univers peut être débattue avec une entière liberté de discussion, il ne saurait toutefois être permis de chercher à organiser en France, sous le prétexte religieux, une agitation politique,

« Arrête :
 « Art. 1^{er}. Un deuxième avertissement est donné au journal l'Univers, dans la personne de M. Louis Veillot, signataire de l'article sus-visé, et de M. Taconet, propriétaire-gérant.

« Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, 26 décembre 1859.

« Signé, BILLAULT. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La ville de Roubaix, tout entière, a rendu les derniers devoirs au malheureux pompier, César Delannoy, dont les obsèques ont eu lieu dimanche à quatre heures.

Jamais cérémonie funèbre n'avait réuni autant de monde.

MM les membres du Conseil municipal, les chefs d'administration, les sapeurs-pompiers, précédés de la musique de la ville, toutes les notabilités industrielles et une foule considérable suivaient le corps du défunt, témoignant, par leur présence, de la part qu'ils prenaient à cette mort si regrettable.

Cette expression de la douleur publique avait un caractère imposant.

Le service funèbre a été célébré dans l'église Saint-Martin, au milieu du plus grand recueillement.

Après l'absoute, le cortège s'est mis en marche pour le cimetière. Les dernières prières ayant été dites, M. Grimonprez, capitaine des Pompiers, s'est approché de la fosse où venait d'être déposé le cercueil, et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Celui que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure est une noble victime du dévouement.

Il y a quelques jours à peine, nos concitoyens étaient appelés à prendre leur part d'un grand danger qu'il fallait conjurer. Nous ne rappellerons pas ici le courage et l'abnégation dont ils ont fait preuve.

Cette mort, qui a si péniblement impressionné notre population, est un véritable deuil public qui laissera dans nos cœurs d'ineffaçables souvenirs.

César Delannoy, qui vient de payer de son

existence l'accomplissement d'un devoir n'avait pas hésité devant la grandeur du péril.

Il avait demandé à occuper le poste dangereux où il a trouvé la mort.

Je ne vous retracerai pas, Messieurs, la vie simple et modeste de l'homme dont nous entourons le cercueil. Cette existence se résume en peu de mots : César Delannoy appartenait au corps des Sapeurs-Pompiers depuis quatre ans.

Il respectait ses chefs dont il était sincèrement estimé.

Marchant constamment dans la voie du devoir, il donnait chaque jour l'exemple du plus touchant amour filial.

Honorons sa mémoire, c'est celle d'un citoyen dévoué auquel la douleur publique rend hommage.

Puisse les regrets unanimes et profonds de toute notre ville rendre moins pénible l'affliction de ceux dont il soutenait la vieillesse.

Repose en paix, noble victime du devoir.

Reçois les adieux de tes camarades et de tes concitoyens.

Que Celui qui juge et récompense les cœurs bons et généreux te reçoive dans le séjour du repos éternel!

Au nom de tous tes camarades,
 Adieu, CÉSAR DELANNOY.

Les assistants ont écouté dans le plus profond silence ces quelques paroles d'adieu.

On se rappelle l'émotion douloureuse ressentie par notre population en apprenant que le pompier Delannoy était décédé à l'hôpital, par suite de sa malheureuse chute lors de l'incendie qui vient d'avoir lieu chez MM. Motte-Bossut et C^e.

Nous apprenons que ces honorables industriels, émus de la position pénible qui va résulter de ce fatidique événement pour les père et mère de Delannoy, ont constitué, au profit de ces derniers, une rente annuelle et viagère de 250 fr.

Nous ne saurions trop louer un acte aussi méritoire, et nos concitoyens en éprouveront, comme nous même, un véritable sentiment de gratitude envers MM. Motte-Bossut et C^e.

On nous prie de signaler comme s'étant particulièrement distingués, lors du dernier sinistre, le caporal l'amus et le sapeur de feu François Petit. C'est par oubli que leurs noms n'avaient pas figurés dans la liste que nous avons publiée.

Lors des dernières élections qui ont eu lieu pour le renouvellement de la Chambre Consultative, MM. Louis ECKMAN, A. LEFEBVRE, A. DELFOSSE et MIMEREL fils, ont été réélus.

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. le Directeur des Postes a l'honneur d'informer le public que les Bureaux de la Poste sont transférés coin de la rue Nationale et de la rue de l'Espérance.

La nouvelle disposition des bureaux ne laissant rien à désirer, le service se fera désormais avec beaucoup plus de facilité.

M. le Directeur croit devoir rappeler à MM. les négociants et fabricants qu'il leur est facultatif d'avoir une boîte au bureau et de faire retirer leurs lettres dès la sortie des facteurs.

Beaucoup de personnes ignorent que l'on peut se procurer des timbres-postes au bureau de la Direction; nous croyons utile de leur faire savoir qu'on y délivre ces timbres quelle que soit la quantité demandée.

Au moment de mettre sous presse on nous communique et nous nous faisons un devoir de publier la lettre adressée à M. le capitaine des Pompiers par nos honorables concitoyens MM. Motte-Bossut et C^e :

Roubaix, 26 décembre 1859.

A M. le capitaine commandant le corps des Pompiers.

Monsieur,

Nous n'avons pu, malgré notre désir, vous adresser qu'un remerciement général et public, nous nous promettons bien vous rendre une

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 28 DÉCEMBRE 1859.

— N° 8. —

UN CONSPIRATEUR (*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

VII

L'enlèvement.

La joie aime à s'environner d'une lumière éclatante; la mélancolie se plaît dans une demi-obscurité. On ne voyait briller dans le petit salon de mademoiselle Rudenskold qu'une lueur douce et pâle s'échappant de deux vases d'albâtre transparents, supportés par des sphinx. Deux bougies posées sur la toilette éclairaient sa chambre à coucher.

Assise sur un élégant sofa, le dos appuyé contre les coussins, elle était plongée dans de profondes réflexions.

*(Reproduction interdite.)

Les événements de la journée et son entretien avec son frère lui suggéraient les pensées les plus sérieuses.

De temps en temps, un profond soupir soulevait sa poitrine, car son cœur éprouvait le besoin d'exhaler sa tristesse.

Tout à coup elle se leva et sonna avec vivacité. Sa femme de chambre parut.

« Dénoue mes cheveux, lui dit-elle, en s'asseyant devant la toilette. Ces tresses me font mal à la tête. Je ne me sens pas bien. »

Anna exécuta cet ordre d'une main exercée, mais avec lenteur. Parfois elle interrogeait discrètement les traits de sa maîtresse, réfléchissant dans la glace.

« Pourquoi m'observes-tu? Je n'aime pas ces regards furtifs et curieux. »

À ces mots, mademoiselle Rudenskold vit qu'Anna se troublait.

« Pardonnez-moi, mademoiselle, balbutia cette dernière; mais... à parler franchement, je vous trouve si bien ce soir, que je ne puis m'empêcher de vous regarder. »

En effet, les longues boucles flottant en liberté sur les épaules lui allaient beaucoup mieux que les tresses relevées à la mode du jour. Mais elle parut sourde ou insensible à cette réponse.

« Autre chose encore, ma chère Anna : pourquoi donc avoir attaché à mon cou cette vilaine broche? Tu sais bien que je n'aime pas cette plaque d'or au cœur enflammé. »

Anna ne répondit point; mais un léger tremblement agita sa main pendant qu'elle lissait l'abondante chevelure de sa maîtresse. Un instant après, cette dernière surprit un nouveau regard jeté sur elle à la dérobée. Elle avait déjà remarqué plus d'une fois que sa femme de

chambre semblait scruter sa physionomie, et elle n'y avait pas fait grande attention. En ce moment, au contraire, une sombre pensée surgit tout à coup dans son esprit, et elle se sentit presque effrayée.

Cédant à cette impression irrésistible, elle se retourna vivement vers Anna et arrêta sur elle un œil scrutateur.

« Peux-tu me regarder en face? » lui demanda-t-elle.

Anna baissa les yeux.

Par bonheur pour elle, une voix se fit entendre dans le salon voisin, et mademoiselle Rudenskold la congédia pour aller recevoir Feldmans qui l'attendait.

« J'ai peu de temps à moi, dit le baron. Il faut que je retourne au palais à l'instant même, le roi m'attend. Je n'ai d'ailleurs que deux mots à vous dire. Je me propose de réclamer l'exécution du testament de Gustave III, l'admission du jeune roi, son fils, au conseil d'Etat.

« Une lutte sérieuse va donc s'engager? Et sitôt! ô mon Dieu!

« Il n'y a pas un moment à perdre. Depuis le retour de Reuterholm, c'est une question de vie ou de mort. Mais que vois-je, mademoiselle, une larme dans vos yeux?

« Hélas, oui! quand j'ajoute dans ma mémoire tout ce qui m'est arrivé aujourd'hui, le total est une larme.

« Le duc n'a fait que vous regarder ce soir. Cette substitution du billet et de la broche m'a blessé. Était-ce concerté d'avance entre vous et Weissenbourg?

« Pouvez-vous croire pareille chose? Fi! Comment irais-je...? Ne m'affligez pas, Feldmans.

« La chose est inexplicable, plus qu'inexplicable.

« Et ce n'est pas la seule qui l'ait été ce soir.

« Weissenbourg a tiré l'horoscope du régent.

« Le duc a pâli.

« Et s'est retiré tout troublé.

« Rentrez dans votre chambre, mademoiselle; vous avez besoin de repos, ajouta le baron en se retirant.

« Agissez avec prudence, Feldmans; oh! je vous en supplie, de la prudence! »

Retirée dans sa chambre, mademoiselle Rudenskold n'éprouvait pas le besoin de prendre du repos, tant elle était encore agitée.

Bientôt elle entendit sa porte s'ouvrir doucement, et une main froide saisit la sienne; effrayée, elle leva les yeux et vit devant elle une femme inconnue.

C'était mademoiselle Schlossberg.

« Pardonnez-moi d'oser ainsi pénétrer chez vous à une heure si avancée, dit-elle. Hélas! je suis malheureuse, bien malheureuse!

« Vous m'effrayez. Qui êtes-vous? que voulez-vous? que puis-je faire pour vous? »

En apprenant qu'il était la dame qu'elle avait promis d'enlever par ruse, mademoiselle Schlossberg avait éprouvé quelques scrupules. Elle avait vu souvent mademoiselle Rudenskold et entendu citer plus d'un beau trait de sa bienfaisance et de sa bonté; ainsi la pensée de se jouer de l'honneur et du repos de cette aimable personne l'avait-elle affligée. D'un autre côté, elle s'était représenté les avantages qu'elle et